
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2016-459 DU 03 AOÛT 2016

portant nomination du Chargé de Mission du
Président de la République pour les Affaires
de Sécurité Intérieure.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016, portant composition du Gouvernement ;
- Sur proposition du Président de la République ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance ordinaire du mercredi 27 juillet 2016,

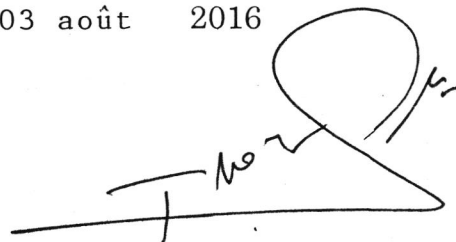
D E C R E T E :

Article 1^{er} : L'Inspecteur Général de Police Ahofodji Nazaire HOUNNONKPE est nommé Chargé de Mission du Président de la République pour les Affaires de Sécurité Intérieure.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 août 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Marie-Odile ATTANASSO
Intérimaire

AMPLIATIONS: PR 6 AN 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 02- SGP 01- MISP 02
AUTRES MINISTÈRES 19 SGG 4 INTERESSES 01- PREFECTURES 12-JORB 1.